

PLAN DE VENTE

Au titre de l'article L115-4 du code de l'urbanisme

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

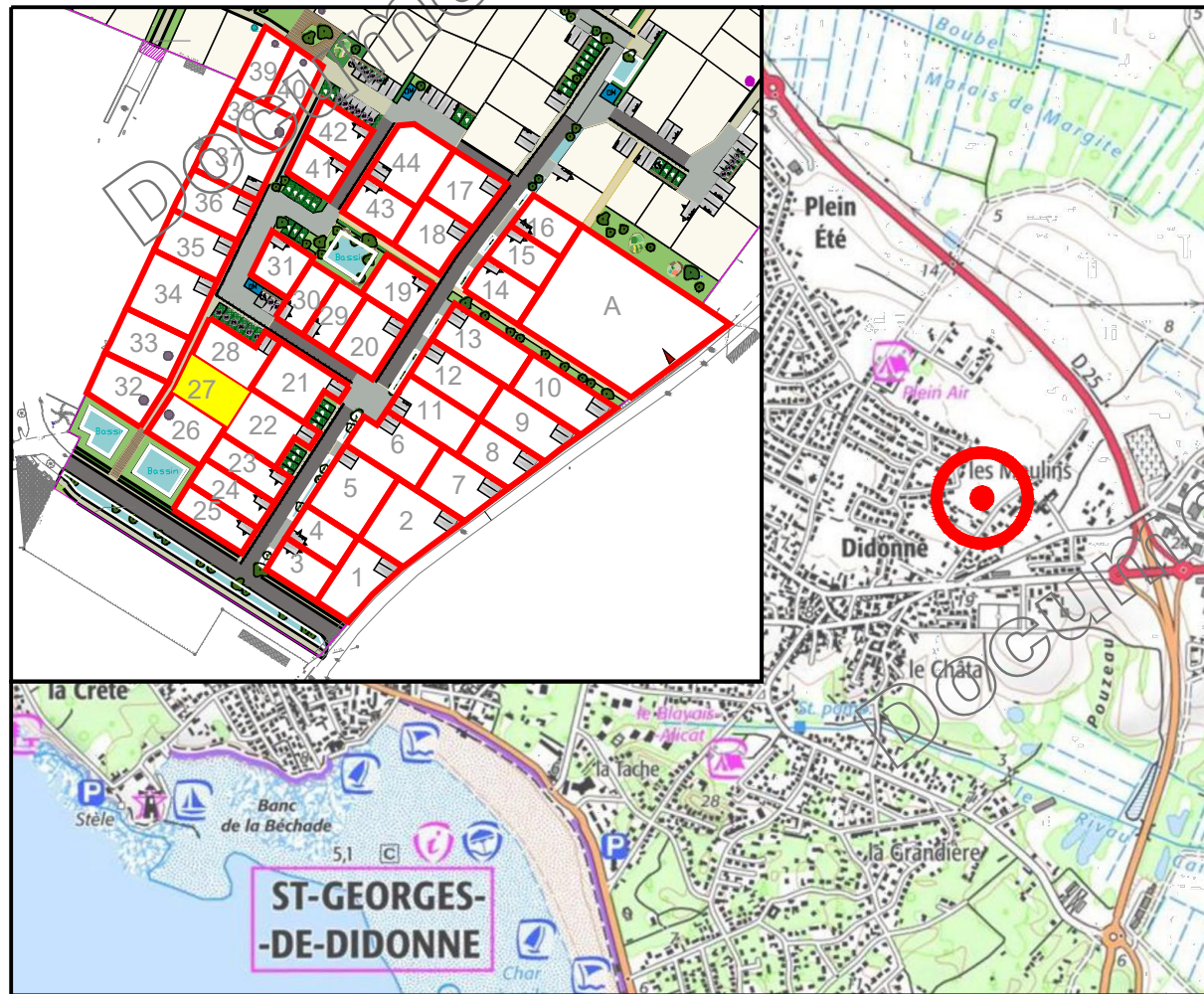
Lieu-dit " Les Moulins "

" Z.A.C. Les Moulins "

Maître d'ouvrage :



PLAN DE SITUATION (sans échelle)



Dossier de réalisation de Z.A.C. approuvé le 10 décembre 2019

Architecture et Aménagement :
3A Studio / TOURS



Géomètre - Expert :
SIT&A Conseil - DOMPIERRE-SUR-MER



SIT&A CONSEIL

4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE-SUR-MER

📧 : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr ☎ : 05 46 34 13 24

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 27

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.
Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.
L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

LEGENDE

- Limite parcelle
- 10** Numéro lot
- S : 100 m² Surface lot
- 10.00 Cotation lot
- ⊙ Bornes
- 20.00 Cote altimétrique et courbes de niveau du T.N. suivant plan topo réalisé le 11/10/2022 par SIT&A Conseil
- 23.50
- Places de stationnement visiteurs en dalle O2D engazonnée
- Places de stationnement privées
- Places de stationnement PMR
- Accès automobile à la parcelle / places de midi
- Voirie en Enrobé
- Placette Enrobé grenailé
- Béton désactivé
- Cheminement doux en sablage calcaire
- Nœuds de collecte des eaux pluviales des voiries
- Zones traitées en espaces verts
- Caniveau type CC1
- Aire de présentation des ordures ménagères
- Plantations projetés Positions indicatives

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 286 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 130 m²
REFERENCE CADASTRALE
SECTION : AK n° en attente

Dossier : 9191142 Fait le : 16 juillet 2024

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :